

verneur général nous a recommandé cette mesure. Puis-je signaler ce que dit le commentaire 250 à la page 220 de la 4^e édition de Beauchesne? Après avoir parlé des restrictions, Beauchesne dit:

Toutefois, on ne semble pas tenir compte de ce principe,...

Ce principe voulant qu'il n'y ait pas de dépenses supplémentaires.

...lorsque la recommandation de la Couronne est accordée à un projet de résolution qui, rédigé en termes généraux, autorise l'affectation de deniers publics sans limiter le montant des dépenses à autoriser par cette résolution.

L'étape de la résolution est passée, mais nous avons encore la recommandation. Dans sa recommandation à l'égard de ce bill, le gouverneur général nous autorise simplement à établir le ministère de l'Environnement. Sur ce point, monsieur le président, aucune somme n'est mentionnée. Il est donc clair, à mon avis, que nous avons le droit de proposer des amendements et il nous incombe d'énoncer de façon plus précise les fonctions de ce ministère de l'Environnement. Je soutiens toujours que, dans un sens global, un simple député doit éviter de présenter une motion qui entraîne directement une dépense d'argent. Mon ami de Kootenay-Ouest s'est bien gardé de le faire. Sa motion ne propose aucune dépense d'argent et, à mon avis, il est parfaitement dans son droit car un simple député peut proposer des amendements qui étendent certaines restrictions et spécifications d'un bill, tant qu'ils ne comportent pas directement une dépense d'argent. C'est tout ce qu'il y a à considérer.

D'après le secrétaire parlementaire, puisque le gouverneur général a recommandé la présente mesure, nous sommes liés par les limites de la mesure. Alors, les difficultés sont inévitables. Quand on aura bien analysé le présent débat, on verra, je pense, que la balance penchera du côté du député de Kootenay-Ouest, et qu'il peut proposer un amendement.

M. Jerome: Monsieur le président, permettez-moi de préciser ma pensée, pour la dernière fois, je l'espère. Pour notre débat, la recommandation de Son Excellence importe uniquement en ce sens qu'elle nous trace des limites. C'est tout. Cette recommandation nous impose des limites en ce qui concerne les dispositions financières du bill. Cet après-midi, j'aurais dû dire que la recommandation nous fixait des limites eu égard aux dispositions financières de cette mesure législative. Si je n'ai pas prononcé ces derniers mots, c'est tout simplement parce que je l'avais jugé tout à fait superflu. Il ne fait pas de doute que la recommandation impose des limites quant aux dispositions financières; cela tombe sous le sens. Nous débattons de la question de savoir si cet amendement implique des dépenses supplémentaires pour le Trésor et si, dans l'affirmative, le texte de la recommandation lui fixe des limites il le rend, en conséquence, irrecevable. J'affirme qu'il est clair que le texte de la recommandation ne se rapporte pas simplement à l'établissement d'un ministère de l'Environnement, mais à l'établissement d'un ministère de l'Environnement tel que le prévoit la mesure à laquelle Son Excellence a bien voulu accorder son attention. Je n'ai à l'esprit que les dépenses occasionnées au Trésor et les recommandations faites à ce

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

sujet par Son Excellence; et je déclare que la mesure est nettement circonscrite par la teneur de sa recommandation.

Dès lors que nous nous rendons compte que cet amendement implique des dépenses supplémentaires pour le Trésor, il est clair pour nous qu'il n'est pas recevable. La mise sur pied d'une sorte de conseil composé d'êtres humains qu'il faudra payer constituera une charge pour le Trésor. Dire que ce nouveau conseil ne constituerait pas une charge pour le Trésor est tout aussi ridicule que d'affirmer que nous pourrions nommer un nouveau ministre sans le rémunérer.

● (4.20 p.m.)

M. McCleave: Monsieur le président, puisque c'est moi qui ai soulevé ce point, peut-être me sera-t-il permis de dire quelques mots. Je remarque que le ministre des Pêches et des Forêts s'est joint à nous. Je présume qu'il pilote maintenant cette partie du bill conjointement avec le président du Conseil du Trésor. Pendant que nous avons cet échange de propos agréable avec le secrétaire parlementaire, ce vieux renard le président du Conseil privé est resté là assis à regarder son collègue. Le ministre des Pêches et des Forêts, qui sera ministre de l'Environnement, peut avoir besoin d'aide. Dira-t-il à ses collègues de cesser de chicaner et de marchander pour que nous puissions poursuivre l'étude de ce bill?

M. Haidasz: Monsieur le président, pour continuer sur le même ton que le dernier orateur, j'aimerais demander au futur ministre de l'Environnement s'il aimerait avoir un conseil consultatif national de l'environnement. Je remarque que dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui figure une recommandation du gouverneur général sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Elle recommande la création d'un comité consultatif et d'autres comités chargés de lutter contre la pollution atmosphérique. Beaucoup de ministères s'étant mis à créer des conseils consultatifs nationaux pour s'occuper de certains problèmes, je voudrais demander au ministre si le gouvernement envisage d'établir un conseil consultatif national sur la qualité de l'environnement.

M. le président: Avant que le ministre ne réponde à la question du député de Parkdale, la présidence va traiter de l'amendement du député de Kootenay-Ouest et en disposer par la même occasion. D'abord, j'agrée et accepte le conseil du député de Peace River. Il a dit que nous ne devons pas chercher de faille dans ces amendements. La présidence en convient certes. C'est un principe général, je pense, qu'il faut accélérer les travaux du comité sans trop s'attarder à des questions de détail. Les députés reconnaissent que la fonction de la présidence est d'appliquer au comité, dans la mesure du possible, les pratiques et les précédents lorsque des questions comme celle-ci surgissent. Je remercie tous les députés de leur apport fort utile.

En ce qui concerne la question soulevée en premier lieu par la présidence quant à savoir si, oui ou non, des frais supplémentaires ou additionnels seront imposés à la Couronne si l'amendement est adopté, il faut, je pense, être réaliste. La thèse qu'a exposée le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé est d'un certain intérêt. Il a déclaré que nous ne pouvions accepter la